

MÉTROPOLE DE LYON

**Centre Communal d'Action Sociale**  
Hôtel de Ville - Place de la Nation  
CS 40002 - 69518 Vaux-en-Velin Cedex  
Tél : 04 72 04 80 04

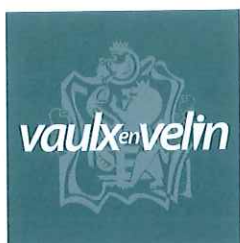
## PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE RSA

### Le CCAS instruit les demandes des personnes seules ou des couples sans enfants, ou avec enfants âgés de 18 à 25 ans et pour les jeunes de moins de 25 ans

- ▶ Document justificatif d'identité :
  - Carte d'identité (originale) **ou**
  - Passeport Français (original) **ou**
  - Titre de séjour (original) **ou**
  - Carte d'ancien combattant, d'invalidé de guerre ou civil **ou**
  - Extrait d'acte de naissance avec mentions marginales, le cas échéant **ou**
  - Carte OFPRA pour les réfugiés (originale)
  
- ▶ Livret de famille. En cas de séparation ou de divorce, le jugement correspondant avec mention de la pension alimentaire, le cas échéant.
  
- ▶ Carte d'assuré social
- ▶ Pour les personnes hébergées, un certificat d'hébergement
- ▶ Pour les personnes acquittant une dépense de logement, quittance de loyer ou avis d'échéance
- ▶ Numéro d'allocataire CAFAL
  
- ▶ Justificatifs de toutes les ressources perçues au cours du trimestre précédant la demande de RSA (salaires, indemnités chômage, pensions, retraites, rentes, indemnités journalières, bourse d'étude, rémunération de stage etc ...)
- ▶ Attestation de fin d'indemnisation ou de refus d'indemnisation Pôle Emploi
- ▶ En cas d'activité salariée ou de stage, certificat de travail ou de stage
- ▶ Relevé d'identité bancaire
- ▶ **Un curriculum vitae (CV)**

### Pour les artisans ou commerçants

- ▶ Dernier forfait
- ▶ Radiation du registre du commerce ou des métiers



MÉTROPOLE DE LYON

**Centre Communal d'Action Sociale**  
Hôtel de Ville - Place de la Nation  
CS 40002 - 69518 Vaux-en-Velin Cedex  
Tél : 04 72 04 80 04

## CONDITIONS À REMPLIR

- **Êtes-vous vaudais ?** *(Si non, voir avec le CCAS de sa commune)*
- **Avez-vous des enfants mineurs à charge ?** *(Si oui, se rendre dans la Maison de la Métropole de son secteur)*
- **Avez-vous plus ou moins de 25 ans ?** *(Si 25 ans ou plus, ramener toute la liste des documents / Si moins de 25 ans, avoir travaillé pendant 3214 heures sur les trois dernières années précédant la demande de RSA et récupérer un formulaire à remplir en plus de la liste de documents pour les 25 ans ou plus)*
- **Travaillez-vous ?** *(Si oui, si vous percevez moins de 500 € et que vous êtes seul, rendez-vous à la CAF ou sur leur site Web).*
- **Vous percevez du chômage ?** *(Si oui, si vos allocations Chômage dépassent le montant du RSA, vous n'y aurez pas le droit, si elles ne dépassent pas, rendez-vous au CCAS pour une demande de RSA)*
- **Avez-vous tous les documents ?** *(Si oui, prendre rendez-vous au CCAS / Si non, prendre connaissance de la liste de documents en annexe)*